Réf. : PAJE/PR/VP/DAF/DOFRC/2026-157 Mercredi 07 Octobre 2026

CONSEIL DE DIRECTION

Objet : Compte rendu du Conseil de direction du PAJE

I. TENUE DU CONSEIL DE DIRECTION

Le lundi 5 Octobre, s'est tenue une réunion du Conseil de direction de l'Association pour la Promotion et l'Accompagnement des Jeunes Entrepreneurs (PAJE).

Cette rencontre a été consacrée notamment à l'installation officielle du Conseil de direction, à la prise de fonction des différents chefs de département, à la clarification de leurs responsabilités ainsi qu'à la définition des modalités de fonctionnement et de coordination des activités.

Cette étape marque une nouvelle phase dans l'organisation et le fonctionnement du PAJE, avec une répartition plus claire des responsabilités, des missions et des chaînes de coordination.

II. INSTALLATION DU CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de direction est placé sous la présidence de **Monsieur Sètondji Lévi NAGBO**, Président du PAJE et Président du Conseil de direction.

Il comprend également **Madame Marjoleine ADJINAKOU**, Présidente du Comité de Suivi et d'Évaluation (CSE), qui assure la vice-présidence du Conseil de direction, ainsi que les responsables des différents départements opérationnels.

Les départements sont désormais placés sous la responsabilité de :

1. **Monsieur Émile CLOTOE Jesugnon**, Chef du Département Organisation, Formation et Renforcement des Capacités (DOFRC) ;

2. **Madame Grâce Dorès ADJANON**, Cheffe du Département Administration et Finance (DAF) ;

3. **Monsieur Marlus Ulrich GOVE**, Chef du Département Relations Extérieures et Partenariats (DREP).

Cette nouvelle organisation est entrée en vigueur le 5 Octobre 2026.

III. PRISE DE FONCTION DES CHEFS DE DÉPARTEMENT

Les différents chefs de département ont officiellement pris leurs fonctions au cours de cette séance. Les cahiers des charges leur ont été présentés et remis afin de préciser leurs responsabilités, leurs missions et les résultats attendus.

Il a été rappelé que chaque responsable doit désormais assurer pleinement les missions relevant de son département et organiser son équipe en fonction des besoins et des objectifs fixés.

IV. MISSIONS ET ORGANISATION DES DÉPARTEMENTS

1. Département Administration et Finance (DAF)

Sous la responsabilité de **Madame Grâce Dorès ADJANON**, le Département Administration et Finance est chargé notamment de :

- Assurer la gestion administrative de l'Association ;
- Assurer la gestion financière et budgétaire ;
- Archiver et conserver les documents administratifs ;
- Produire les rapports administratifs ;
- Préparer les réunions statutaires ;
- Assurer le suivi des cotisations et des ressources ;
- Centraliser les rapports transmis par les autres départements ;
- Élaborer les rapports périodiques du département.

Il a été précisé que des rapports devront être produits régulièrement, notamment en début et en fin de mois, afin de faire ressortir les activités réalisées, celles qui restent à réaliser ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées.

La Cheffe du DAF est chargée de procéder, avec ses deux collaborateurs, à une répartition interne des tâches en fonction des responsabilités et des capacités de chacun.

2. <u>Département Organisation, Formation et Renforcement des Capacités (DOFRC)</u>

Sous la responsabilité de **Monsieur Émile Jesugnon CLOTOE**, le DOFRC est notamment chargé de :

- Planifier les formations ;
- Élaborer les programmes pédagogiques ;
- Organiser les conférences, séminaires et ateliers ;
- Assurer la coordination des formateurs ;
- Organiser les activités du département ;
- Produire les rapports d'activités après chaque événement ;
- Transmettre les rapports au Département Administration et Finance ;
- Assurer la planification et la mise à jour du calendrier des activités.

Le département devra également organiser en interne la répartition des tâches entre ses membres et présenter au Conseil de direction les modalités envisagées pour la mise en œuvre de ses activités.

3. <u>Département Relations Extérieures et Partenariats (DREP)</u>

Le Département Relations Extérieures et Partenariats est placé sous la responsabilité de **Monsieur Marlus Ulrich GOVE**.

Il est chargé de poursuivre et de développer les relations extérieures, les partenariats et les actions relevant de son domaine d'intervention.

Le responsable est invité à poursuivre les actions engagées dans ce domaine et à solliciter, au besoin, les orientations complémentaires du Conseil de direction.

V. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DIRECTION

Il a été retenu que le Conseil de direction se réunira désormais au début de chaque mois.

Ces rencontres permettront notamment de :

- Faire le point sur le fonctionnement général du PAJE ;

- Définir les grandes orientations de l'Association ;
- Examiner l'état d'avancement des activités ;
- Assurer la coordination entre les différents départements ;
- Identifier les difficultés éventuelles ;
- Arrêter les principales orientations pour la période à venir.

Le Conseil de direction constitue ainsi un espace de pilotage, de coordination et de définition des grandes orientations du PAJE.

CLÔTURE

La réunion du Conseil de direction a permis de préciser la nouvelle organisation du PAJE, d'officialiser la prise de fonction des chefs de département et de clarifier les responsabilités de chacun. Les échanges ont également permis de fixer les premières actions à mettre en œuvre, notamment l'organisation interne des départements, la répartition des tâches et la production régulière des rapports.

La séance est clôturée après épuisement des différents points inscrits à l'ordre du jour.

CHEFFE DU DEPARTEMENT
ADMINISTRATION ET FINANCE (DAF)



Grâce Dorès ADJANON